

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

#### Arrêté du 7 octobre 2021 relatif à la composition du cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux de génie civil

NOR : ECOM2026642A

**Publics concernés :** les acheteurs et les opérateurs économiques soumis au code de la commande publique.

**Objet :** mise à jour des fascicules relevant du cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux.

**Entrée en vigueur :** dès sa publication au Journal officiel de la République française.

**Notice :** l'adoption du présent arrêté est rendue nécessaire par l'évolution des spécifications techniques applicables aux travaux de génie civil et de bâtiment produits par des groupes de travail d'experts. Une mise à jour globale est effectuée à l'occasion de la mise à jour de sept nouveaux fascicules.

Il abroge et remplace l'arrêté du 28 mai 2018 du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé de la transition écologique et solidaire relatif à la composition du cahier des clauses techniques générales (CCTG) de travaux de génie civil.

L'article R. 2112-2 du code de la commande publique prévoit que les cahiers des clauses techniques générales sont approuvés par arrêté du ministre chargé de l'économie et des ministres intéressés.

La ministre de la transition écologique et le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R. 2112-2,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La mise à jour des sept fascicules suivants est approuvée :

- fascicule 35 relatif aux aménagements paysagers - Aires de sports et de loisirs en plein air ;
- fascicule 70 titre I relatif à la fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement à surface libre ;
- fascicule 70 titre II relatif aux ouvrages de recueil, de stockage et de restitution des eaux pluviales ;
- fascicule 71 relatif à la fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement sous pression ;
- fascicule 73 relatif à l'équipement d'installations de pompage d'eaux claires destinées aux consommations humaines, agricoles et industrielles ;
- fascicule 74 relatif à la construction des réservoirs en béton et réhabilitation des réservoirs en béton ou en maçonnerie ;
- fascicule 81 titre I relatif à l'équipement d'installations de pompage pour réseaux d'évacuation et d'assainissement.

**Art. 2.** – La liste complète des fascicules approuvés du cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux de génie civil est annexée au présent arrêté.

**Art. 3.** – Le cahier des clauses techniques générales n'est applicable qu'aux marchés qui s'y réfèrent.

**Art. 4.** – Les fascicules sont consultables, au format électronique, au *Bulletin officiel* du ministère chargé du développement durable.

**Art. 5.** – L'arrêté du 28 mai 2018 relatif à la composition du cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux de génie civil est abrogé.

**Art. 6.** – Les marchés publics qui se réfèrent au cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux et pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication antérieurement à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté demeurent régis, pour leur exécution, par les dispositions du cahier des clauses techniques générales, dans sa rédaction antérieure aux dispositions annexées au présent arrêté.

**Art. 7.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 octobre 2021.

*Le ministre de l'économie,  
des finances et de la relance,  
Pour le ministre et par délégation :  
La directrice des affaires juridiques,  
L. BÉDIER*

*La ministre de la transition écologique,  
Pour la ministre et par délégation :*

*Le commissaire général  
au développement durable,  
T. LESUEUR*

*Le directeur général  
de l'énergie et du climat,  
L. MICHEL*

*Le directeur général  
de la prévention des risques,  
C. BOURILLET*

*La directrice générale de l'aménagement,  
du logement et de la nature,  
S. DUPUY-LYON*

*L'adjointe au directeur général  
des infrastructures, des transports et de la mer,  
A.-F. CORON*

## ANNEXE

### LISTE DES FASCICULES APPLICABLES AUX MARCHÉS DE TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL

Dénomination	Titre
Fascicule 2	Terrassements généraux
Fascicule 4 titre II	Fourniture d'acier et autres métaux – Armatures à haute résistance pour les constructions en béton précontraint par pré ou post-tension
Fascicule 23	Fournitures de granulats employés à la construction et à l'entretien des chaussées
Fascicule 24	Fourniture de liants bitumineux pour la construction et l'entretien des chaussées
Fascicule 25	Exécution des assises de chaussées en matériaux non traités et traités aux liants hydrauliques Version 1.0. Décembre 2017
Fascicule 26	Exécution des revêtements superficiels et matériaux bitumineux coulés à froid Version 1.0. Décembre 2017
Fascicule 27	Fabrication et mise en œuvre des enrobés hydrocarbonés Version 1.0. Décembre 2017
Fascicule 28	Exécution des chaussées en béton
Fascicule 29	Exécution des revêtements de voiries et espaces publics en produits modulaires
Fascicule 31	Bordures et caniveaux en pierre naturelle ou en béton et dispositif de retenue en béton
Fascicule 32	Construction de trottoirs
Fascicule 34	Travaux forestiers de boisement
Fascicule 35	Aménagements paysagers - Aires de sports et de loisirs en plein air Version 2 – Mai 2020
Fascicule 36	Réseau d'éclairage public - Conception et réalisation
Fascicule 39	Travaux d'assainissement et de drainage des terres agricoles
Fascicule 56	Protection des ouvrages métalliques contre la corrosion
Fascicule 64	Travaux de maçonnerie d'ouvrages de génie civil
Fascicule 65	Exécution des ouvrages de génie civil en béton armé ou précontraint Version 1.0. Décembre 2017
Fascicule 66	Exécution des ouvrages de génie civil à ossature en acier
Fascicule 67 Titre I	Exécution des travaux d'étanchéité (neufs, d'entretien ou de réparation), sur les ponts routes et les passerelles Version 1.0. Décembre 2017
Fascicule 67 Titre III	Étanchéité des ouvrages souterrains

Dénomination	Titre
	Version 1.0. Décembre 2017
Fascicule 68	Exécution des travaux géotechniques des ouvrages de génie civil Version 1.0. Décembre 2017
Fascicule 69	Travaux en souterrain
Fascicule 70 Titre I	Fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement à surface libre Version 4.01 – Mai 2021
Fascicule 70 Titre II	Ouvrages de recueil, de stockage, et de restitution des eaux pluviales Version 3.01 – Mai 2021
Fascicule 71	Fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement sous pression Version 4.01 – Mai 2021
Fascicule 73	Équipement d'installations de pompage d'eaux claires destinées aux consommations humaines, agricoles et industrielles Version 46.01 – Mai 2021
Fascicule 74	Construction des réservoirs en béton et réhabilitation des réservoirs en béton ou en maçonnerie Version 4.01 – Mai 2021
Fascicule 75	Conception et exécution des installations de traitement des eaux destinées à la consommation humaine.
Fascicule 76	Travaux de forage pour la recherche et l'exploitation d'eau potable
Fascicule 78	Canalisations et ouvrages de transport et de distribution de chaleur ou de froid
Fascicule 81 Titre I	Équipement d'installations de pompage pour réseaux d'évacuation et d'assainissement Version 25.01 – Mai 2021
Fascicule 81 Titre II	Conception et exécution d'installations d'épuration d'eaux usées
Fascicule 82	Construction d'installations d'incinération avec fours à grille, oscillants ou tournants de déchets ménagers, autres déchets non dangereux et DASRI
Fascicule 85	Construction d'installation de broyage des déchets ménagers
Fascicule 86	Construction d'installations de traitement biologique de déchets ménagers avec éventuellement d'autres déchets dangereux. Version 1.0. Décembre 2017